



2700, rue Jean Perrin, bur. 214
Québec (Qc) G2C 1S9
Tél.: (418) 843-8883 / Téléc.: (418) 843-7330
Courriel: amoq@bellnet.ca

Association des Médecins Omnipraticiens de Québec

« LES TOUTES DERNIÈRES NOUVELLES... »

URGENT

**Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des
médecins de votre service, département, UMF,
GMF, Clinique ou CLSC
2 pages incluant celle-ci**

« Les toutes dernières nouvelles...de l'AMQ »

du mardi 22 janvier 2013

Clinique médicale régionale en dépendance

À la suite de la fermeture de l'Unité de désintoxication de l'Hôpital St-François d'Assise en avril 2011, le Centre de réadaptation en dépendance de Québec (anciennement Centre Ubald-Villeneuve ou CRUV) s'est vu confié le mandat de répondre aux demandes des consultations médicales en dépendance pour la région 03.

Le Centre offre des services de réadaptation aux jeunes de 14 ans et plus, ainsi qu'aux adultes aux prises avec un problème de dépendance (alcool, drogues et jeu pathologique). Des services à leur entourage sont également dispensés. Par ailleurs, un service de consultation médicale est disponible. L'équipe médicale est composée des docteurs : Lise Archibald, Jacques Dumont, Violaine Germain et Jean-René Paquet

Les demandes de consultation médicale qui peuvent être adressées sont les suivantes :

- 1) L'aide au sevrage en externe
- 2) L'aide au maintien de l'abstinence par médication (ex. : Revia pour la dépendance à l'alcool)
- 3) Traitement de substitution (Méthadone ou Suboxone) pour la dépendance aux opioïdes
- 4) Demande d'opinion face à un problème d'abus ou dépendance

Rappelons que le Centre de réadaptation ne dispose **pas de lits d'hébergement pour les désintoxications**. Tous les cas de sevrage aigus nécessitant des soins hospitaliers doivent être référés aux urgences des hôpitaux.

Les références peuvent être dirigées à l'équipe d'évaluation du Centre à Mme Lucie Gallichand au numéro de téléphone suivant : 418-663-5008, poste 4960 ou par télécopieur au 418-687-3585.

Quant aux patients qui souffrent de douleur chronique **et** qui ont développé une **dépendance aux opioïdes répondant aux critères du DSM 4**, ils pourront être évalués pour vérifier leur admissibilité au traitement de substitution. Ils pourront aussi être vus s'ils souffrent de dépendance à d'autres drogues. Cependant, rappelons que le traitement à la méthadone ne peut résoudre à lui seul une problématique complexe de douleur chronique et que l'équipe médicale du « Centre de réadaptation en dépendance de Québec » n'a pas d'expertise en traitement de la douleur.

En cas de prise en charge du problème de dépendance par nos médecins, le médecin référant demeurera le médecin traitant des patients référés. Si c'est possible, un court texte résumant de la problématique du patient, accompagnant une demande de référence, serait le bienvenu.

Lise Archibald, M.D.

Coordonnatrice des services médicaux du Centre de réadaptation en dépendance de Québec